



Conseil des Services Scientifiques et Techniques

Intervention préliminaire du SNITPECT FO – Réunion du 15/12/06

Monsieur le Président,

Nous prenons acte de la création du Conseil des Services Scientifiques et Techniques, élargissant à l'ensemble du RST le principe du Conseil Central des CETE.

Nous demandons que ce CSST soit pleinement opérationnel avec des fonctions de concertations, certes, mais surtout de pilotage et d'animation stratégique de l'ensemble des services du RST, lui conférant une position reconnue de tous et dont les décisions s'appliquent à tous.

A ce titre, nous insistons à nouveau sur le fait qu'il nous apparaît fondamental que toutes les Directions de Programme concernées s'impliquent, au bon niveau, dans ce Conseil.

Nous nous félicitons de la représentativité des Ecoles du ministères, par le biais de l'ENPC et de l'ENTPE (dont nous nous félicitons de la récente évolution statutaire), mais nous insistons pour que celle-ci ne se cantonne pas à la problématique des laboratoires de ces établissements et que cela soit l'occasion d'accroître les liens entre formation et recherche et entre le réseau formation de l'Equipement et le RST.

En premier lieu, nous demandons que ce Conseil s'attache à répondre aux questions :

- le RST pour quoi faire ?
- quelle gouvernance et quels moyens pour y arriver ?

Concernant l'ordre du jour de ce premier CSST : le travail du bureau d'études BCG n'a pas de sens si celui-ci ne peut être débattu, notamment par les services du RST et les organisations syndicales, à moins de dénier à ces dernières la capacité d'un regard fondé sur une connaissance de bon niveau et de bien plus longue date sur le RST.

Le fait de ne pas communiquer l'analyse de BCG avant cette réunion est problématique. Il serait insultant pour le RST que de se contenter d'une réaction « à chaud » en RST. Nous demandons la transmission écrite du rapport de BCG et un délai suffisant pour pouvoir réagir.

En revanche, nous accueillons positivement le dialogue ouvert par la DRAST depuis août 2006 ainsi que les réflexions menées en concertation visant à établir des fiches thématiques aidant à l'élaboration pour le RST d'un projet stratégique partagé entre l'Etat et les collectivités, orienté sur les politiques publiques portées notamment par les ministères de l'équipement, de l'agriculture et de l'écologie.

Dans ce cadre, nous demandons la prise en compte de l'ensemble de nos revendications dont une synthèse vous a été adressée le 8 décembre 2006.

Nous considérons que la crédibilité de cette démarche est conditionnée par le respect des engagements pris par le ministre en charge de l'Equipement **de préserver les moyens du RST** et de s'exprimer par voie de presse sur les ambitions qu'il placerait dans celui-ci. Nous restons très inquiets sur ces deux points !

Nous condamnons les baisses d'effectifs contractualisées par le ministre de l'Equipement avec le Budget, baisse qui sont systématiquement fléchées sur l'ingénierie publique.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, **de nous donner aujourd'hui, en séance, la lisibilité sur les chiffres et les sur les effectifs arbitrés pour les services du RST pour l'année 2007**. Il est clair que si le RST devait subir une baisse supérieure aux 0,7% annoncés, l'exercice de définition d'une stratégie pour le RST perdrait de facto tout intérêt et avec lui l'instauration du CSST !

Pendant ce temps là, les services sont en train d'établir une stratégie locale visant à toujours mieux adapter l'outil RST aux challenges de la société actuelle et ils doivent le faire avec au dessus de la tête l'épée de Damoclès d'un arbitrage qui oscille entre - 0.7% au mieux et on ne sait quel niveau de réduction supplémentaire. Cela ne peut que faire perdre du temps pour bâtir la stratégie du RST, localement et au niveau national, et pourrir l'ambiance dans les services.

Sur les effectifs, l'inquiétude ne se limite pas à l'affichage de la réduction des ETP, qui doit être limitée à - 0.7%, mais à la capacité de maintenir la compétence au sein des services du RST (déshabillés en partie par la mise en œuvre des DIR) et de pourvoir les postes vacants. En effet, beaucoup de recrutements ou de publications de postes sont bloqués par les RBOP et la DGPA pour des raisons contestables (lorsque celles-ci sont connues...). Nous sommes donc très loin du contenu de la fiche sur « l'organisation de l'entretien des compétences dans le RST » si les services du RST doivent gérer dès à présent des trous en grand nombre.

Historiquement et structurellement, le RST s'est toujours affirmé de façon globale et transversale aux différentes échelles de compréhension et d'intervention sur les territoires. Il est essentiel de conserver cette ambition, incluant la recherche, le RST constituant un **bien commun à l'ensemble de la collectivité publique**.

Pour cela, l'urgence est de définir clairement le pilotage du RST en mode LOLF (tant vis à vis des DP que des R-BOP) et en tenant compte des évolutions en cours au sein du ministère, mise en place des DIR et des DDEA notamment mais aussi des DRIREN, et de celles liées à la décentralisation.

Selon nous, ce conseil doit permettre un **processus de co-décision de l'ensemble des Directions de Programme du MTETM**, mais aussi de celles du MEDD, du MAP et du MINEFI, co-responsables de l'avenir et des évolutions du RST, afin que cessent immédiatement les guerres intestines auxquelles nous assistons et dont le RST est en train de faire les frais.

Nous attendons de ce Conseil qu'il imagine, conformément à la volonté du législateur, les modes d'accès des collectivités à tous les champs du RST en dehors du cadre de la concurrence, en tant que dette de l'Etat vis-à-vis de ces dernières dans le cadre du deuxième acte de la décentralisation. Il serait inacceptable que les collectivités soient privées, pour l'exercice des compétences que l'Etat leur transfère, des moyens d'expertise et de contrôle que celui-ci avait constitués pour son propre compte lorsqu'il détenait les mêmes compétences.

Nous proposons en conséquence :

- que l'Etat se donne enfin les moyens de permettre une expression organisée des besoins des collectivités territoriales vis à vis du RST, et qu'il se dote de la capacité de les entendre : à terme, ce CSST, ouvert aux collectivités territoriales, doit participer à ce rôle ;
- une réflexion sans a priori sur l'ensemble des possibilités juridiques de donner une place concrète aux collectivités locales tant dans la gouvernance que dans les productions du RST.

Nous demandons également une **traduction législative ou réglementaire d'une ingénierie publique des territoires de partenariat**, intégrant la capacité d'expertise offerte par le RST, et placée sous le pilotage de la DRAST.

Nous demandons que soit mis en place au niveau central un pilotage unique de cette activité d'ingénierie (pour compte propre et pour compte « de tiers ») orienté vers les enjeux forts de service public, pilotage qui dans un contexte budgétaire contraint sera seul à même de garantir la bonne allocation et la bonne utilisation des moyens.

Pour cela, l'instauration **d'une conférence stratégique de l'IP** placée sous l'autorité du ministre nous apparaît indispensable. Celle-ci doit pouvoir regrouper des représentants des collectivités ainsi que l'ensemble des directions de programmes afin de s'affranchir des cloisonnements induits par la mise en œuvre de la LOLF.

Parallèlement, nous invitons à un rapprochement au niveau central avec les ministères intervenant sur les champs de l'aménagement et du développement durables des territoires pour bâtir un projet stratégique global de l'IP et du RST.

Nous nous inquiétons de la perte de reconnaissance des carrières techniques au sein du ministère, à travers des signes tels que la suppression du « Séniorat » ou l'anticipation par certains chefs de services du RST de diminutions drastiques d'effectifs (en particulier dans les LRPC).

Nous demandons à nouveau la concrétisation des engagements pris par l'administration en juin et en juillet 2006 puis ici même lors de la réunion préfiguratrice du CSST du 23/10/06 concernant l'ouverture de la concertation pour la **transformation du Séniorat à travers l'évolution du fonctionnement des Comités de Domaines**. Il est incompréhensible que cette concertation ne soit toujours pas ouverte. Incompréhensible et dévastateur en terme de signal donné auprès des agents de ce ministère visant à investir des carrière scientifiques et techniques.

Nous demandons à nouveau, eu égard aux enjeux de compétences collectives soulevés par les mutations profondes de notre société, la mise en place d'un véritable plan pluriannuel de GPEECC (Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs, des Compétences et des Carrières) pour accompagner cette nécessaire mutation de l'ingénierie publique, faisant une place prépondérante à la reconnaissance et à la valorisation des parcours techniques.

Monsieur le Président, ce Conseil se crée enfin et se réunit pour la première fois à un moment qui constitue un tournant sans précédent pour le service public de l'aménagement et du développement durables des territoires. Pour nous, il est de sa responsabilité de **réussir la mise à disposition de la compétence scientifique et technique aujourd'hui détenue par l'Etat auprès de la collectivité publique dans son ensemble**. Nous espérons que chacun ici en est convaincu.

Je vous remercie.